

Augmenter le nombre de logements autorisés sur une portion du chemin Sainte-Foy

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32228Mc, R.C.A.3V.Q. 416 (2059, chemin Sainte-Foy, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral de Saint-Louis-Sillery)

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

Du 4 au 10 juin 2026

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy– Sillery–Cap–Rouge

Projet

Secteur concerné

La zone visée (zone 32228Mc) se trouve de part et d'autre du chemin Sainte-Foy, entre les rues Paradis et Madeleine-de-Verchères.

Projet

Une personne requérante souhaite convertir en logements des espaces existants dans son bâtiment, sans modifier l'extérieur ou le gabarit du bâtiment.

Dans cette zone, un maximum de 4 logements par bâtiment est autorisé. Pour répondre à la demande de la personne requérante, régulariser quelques bâtiments dérogatoires dans la zone et répondre aux besoins en matière d'habitation, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme pour augmenter le nombre de logements autorisés.

Aucune norme concernant la hauteur ou le gabarit des bâtiments ne serait modifiée.

Principales modifications réglementaires

- Augmenter à 8 le nombre maximal de logements autorisés pour les bâtiments isolés

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

[Participation citoyenne - Augmenter le nombre de logements autorisés sur une portion du chemin Sainte-Foy](#)

Participation

Membre du conseil municipal

Marianne White, conseiller du district électoral de Saint-Louis—Sillery

Personne-ressource de la Ville

Eliana Vivero, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation sur la page web du projet

Une personne a apporté des commentaires ou posé des questions.

Questions et commentaires du public

- **Un résident de la rue Sheppard** soumet le commentaire suivant : « Je suis en accord avec la modification proposée ».

La Ville remercie le résident pour son intervention.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge et au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap-Rouge.

Réalisation du rapport

Date

11 juin 2026

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications